



# Dossier d'investissement de l'APOI, Termes de Référence, Cameroun

juillet, 2022

## 1.1 Objet de la présente demande de propositions

L'objet de la présente demande de propositions (DP) est de solliciter des propositions techniques et financières auprès de fournisseurs ayant l'expertise en investissement dans le développement durable afin de s'appuyer sur le Dossier d'Investissement pour une Production Durable d'Huile de Palme mené dans dix pays d'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique Centrale et d'identifier des opportunités d'investissements spécifiques qui pourraient devenir un projet pilote pour favoriser les investissements dans le secteur de l'huile de palme. Ce processus aboutira au choix d'un fournisseur, qui sera invité à entrer dans une phase de passation de marché pour mener l'étude au Cameroun pour un prix fixe.

Le fournisseur sélectionné s'appuiera sur les résultats de la première phase d'évaluation menée pour identifier les opportunités et les défis pour l'investissement dans le secteur d'huile de palme au Cameroun. Le dossier d'investissement résultant de cet effort sera utilisé pour mobiliser le gouvernement, les partenaires de développement, les investisseurs, les entreprises du secteur privé et d'autres acteurs concernés afin d'attirer des investissements pour le développement durable d'huile de palme dans le pays.

## 2.1 Exigences du fournisseur

La mission doit être effectuée par des consultants/sociétés de conseil dûment qualifiés, avec des antécédents et une expérience appropriés dans le secteur et au Cameroun. Les principales considérations pour l'équipe sont les suivantes :

- Le fournisseur doit avoir une expérience avérée de la recherche pertinente ainsi que l'expertise et l'expérience dans le secteur de l'huile de palme au Cameroun.
- Les propositions doivent décrire la méthodologie et l'approche proposées et identifier les principales sources de données.
- Le fournisseur doit avoir fait ses preuves en matière de transparence et de responsabilité.
- L'approche et les résultats de l'étude de cas devraient être constructifs, pragmatiques et toutes les recommandations claires et applicables.
- Connaissance manifeste de l'investissement dans le secteur de l'arboriculture au Cameroun
- La proposition doit montrer les résultats obtenus dans des tâches similaires.

## Proposition

La proposition d'étude de cas sur l'investissement dans l'huile de palme devrait contenir les sections ci-dessous.

- **Portée du travail:** La portée du travail devrait comprendre une description des activités précises qui seront exécutées afin d'accomplir les tâches requises et de produire les résultats attendus. Cela devrait comprendre toutes les méthodes de collecte de données et d'information proposées, les documents à examiner, les entretiens, etc. La proposition devrait donc démontrer une compréhension claire de la tâche et l'approche proposée produira le résultat souhaité.
- **Équipe de projet et qualifications :** Cela devrait inclure les noms des consultants/membres du personnel, ainsi qu'une brève description de leurs rôles au sein de l'équipe de projet. Les qualifications du personnel doivent inclure les capacités techniques pertinentes, l'expérience préalable spécifique d'un projet similaire au présent projet, l'expérience et les connaissances spécifiques dans le pays, les compétences linguistiques spécifiques, etc.
- **Estimation des coûts :** Une estimation globale des coûts (à ne pas dépasser), en francs suisses, doit être fournie pour la portée du travail. Une ventilation des coûts estimatifs par tâche doit être également présentée (c.-à-d. sous forme de tableau) et doit inclure les coûts directs de la main-d'œuvre (nombre d'heures ou de jours par employé et les coûts unitaires connexes) et les coûts indirects de la main-d'œuvre (c.-à-d. déplacements, indemnités quotidiennes, sous-traitants, etc.).
- **Conflits d'intérêts :** Dans le cadre de la proposition, le consultant ou l'entreprise doit également confirmer qu'il n'y a pas de conflit d'intérêts et qu'il est en mesure de fournir un examen adéquat, exact et objectif.

## Méthodologie

Avant le début de l'évaluation, le fournisseur délivre un rapport préliminaire et un plan de projet décrivant les méthodes, les échéanciers et les rapports, etc., en consultation avec la Tropical Forest Alliance (TFA) et Proforest.

## 2.2 Portée du Travail

### Contexte

Le Tropical Forest Alliance [Africa Palm Oil Initiative](#) (TFA APOI) a été créée début 2015, avec une vision d'une industrie prospère de l'huile de palme qui apporte des emplois et de la richesse aux communautés locales d'une manière qui est écologiquement et socialement durable et protège les forêts riches tropicales de la région. L'Initiative travaille avec les secteurs public et privé et les organisations de la société civile dans dix pays de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique Centrale (Libéria, Ghana, Nigeria, Sierra Leone et Côte d'Ivoire en Afrique de l'Ouest et Cameroun, Gabon, République centrafricaine, RoC et RDC en Afrique centrale). L'objectif de l'Initiative est de développer et de soutenir la mise en œuvre de principes nationaux et régionaux pour un développement responsable d'huile de palme qui tiennent compte des plans de développement ambitieux des pays d'Afrique, tout en faisant face aux objectifs environnementaux de réduction de la déforestation, de l'utilisation des terres et des gaz à effet de serre, et aux indicateurs sociaux sur des questions telles que le régime et droits fonciers et les droits des peuples autochtones.

Pour démontrer leur engagement en faveur du développement responsable du secteur d'huile de palme, les gouvernements de plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique Centrale ont [signé la Déclaration de Marrakech pour le développement durable du secteur d'huile de palme en Afrique](#) lors de la COP 22 à Marrakech, au Maroc, en novembre 2016. La signature de la Déclaration de Marrakech a été une étape importante du processus de l'APOI de TFA. Il s'agit d'une reconnaissance

publique du fait que, si les investissements dans le secteur d'huile de palme en Afrique ont le potentiel d'apporter des avantages économiques à la région, ils comportent également le risque potentiel des impacts négatifs sociaux et environnementaux clés, y compris la déforestation, les conflits fonciers, les violations des droits humains et la destruction des zones à haute valeur de conservation.

Cinq ans plus tard, lors de la Conférence des Parties qui vient de se terminer à Glasgow, le 6 novembre 2021, sept pays africains représentés par des ministres ont réaffirmé leur engagement envers les principes de la Déclaration de Marrakech sur le développement responsable de l'huile de palme en Afrique, signé à la CoP22 en 2016 et a appelé à un soutien technique et financier requis de la communauté internationale après avoir fait des progrès par le biais de politiques et de législations, et en mettant en place le cadre et les mesures pour une industrie de l'huile de palme durable.

Il est reconnu que les principes de la Déclaration de Marrakech s'appliquent à de nombreux autres produits à risque forestier et se sont engagés à se réunir à la COP27 pour partager les progrès dans le secteur de l'huile de palme ainsi que d'autres produits.

## L'Opportunité

Bien que l'huile de palme soit originaire de l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique ne représente que 3,5 % de la production mondiale, malgré une consommation de près de 10 %, ce qui fait du continent un importateur net d'huile de palme. Les gouvernements africains reconnaissent de plus en plus la nécessité de combler le déficit entre la production et la consommation par l'investissement responsable dans le secteur.

Dans ce contexte, TFA, en collaboration avec Proforest, a commandé des recherches et des analyses sur la situation de l'investissement dans le secteur d'huile de palme dans les dix pays APOI dans le but d'établir un dossier d'investissement et un rendement mieux ajusté aux risques pour le développement d'huile de palme qui crée des emplois, protège l'environnement et améliore le développement rural et les moyens de subsistance.

Les résultats de cet effort seront utilisés pour identifier des opportunités d'investissement spécifiques qui pourraient devenir un projet pilote pour attirer les investissements dans le développement durable d'huile de palme le pays. Le dossier d'investissement devrait constituer une composante solide pour la mobilisation des ressources du secteur privé et le financement externe.

## Portée

Pays APOI: Cameroun, Afrique Centrale

## Composantes de base du Dossier d'Investissement

Le résultat final sera un dossier d'investissement pour une production durable d'huile de palme au Cameroun, en Afrique centrale. Le fournisseur délivra à TFA et à Proforest une proposition structurée comprenant les éléments suivants :

- Aperçu de l'investissement dans l'huile de palme au Cameroun.
- Identifier les opportunités existantes et potentielles d'investissement dans la production durable d'huile de palme dans le pays.
- Évaluer la réceptivité à l'investissement du pays, les risques liés à l'investissement et élaborer une analyse de rentabilisation pouvant être investie à court terme.

- Un bref aperçu des investissements étrangers et nationaux existants dans la production d'huile de palme au Cameroun.
- Identifier les investisseurs locaux et internationaux potentiels dans le secteur durable d'huile de palme.
- identifier les défis spécifiques pour canaliser les investissements vers l'huile de palme durable..
- identifier les incitations et les défis pour les investisseurs internationaux potentiels.
- Cartographier les acteurs de la chaîne de valeur avec des besoins d'investissement spécifiques.
- Identifier les opportunités d'investissement spécifiques dans le palmier à huile durable, y compris les détails des besoins, des opportunités et des défis de chaque opportunité identifiée..
- Cartographier en détails les principaux acteurs de la chaîne de valeur, y compris les partenaires de développement, les investisseurs, les groupements des producteurs ou les agrégateurs, etc.
- Analyser les opportunités et les défis pour attirer des investissements pour le développement des petits producteurs d'huile de palme (en s'appuyant sur des exemples existants d'investissements dans le développement des petits producteurs).
- Analyser le cadre juridique et réglementaire pour le développement d'huile de palme au Cameroun.
- Compte tenu du contexte économique, politique et agricole unique au Cameroun, le Dossier d'Investissement doit tenir compte des risques et des possibilités pour le Cameroun.
- Évaluer les possibilités de financement pour les opportunités identifiées.
- Tenir compte des variables nationales et régionales qui pourraient s'avérer essentielles pour assurer un niveau adéquat de compétitivité d'huile de palme au Cameroun.

Le dossier d'investissement devrait également :

- Identifier les objectifs, buts et cibles des stratégies ou plans nationaux et infranationaux de développement d'huile de palme.
- Décrire les rôles, les responsabilités et les capacités des institutions pour la mise en œuvre des politiques, programmes, plans et actions .
- Documenter les ressources, le soutien et/ou les conditions habilitantes disponibles dans le pays pour mettre en œuvre les politiques, programmes, plans et actions, notamment :
  - Secteur public – p. ex., affectations/programmes budgétaires nationaux/infranationaux historiques, actuels et prévus, aide publique au développement bilatérale ou multilatérale et soutien équivalent
  - Climat du secteur privé et de l'investissement – p. ex., sources nationales et étrangères de financement du secteur privé dans toutes les catégories d'actif, y compris le financement commercial et concessionnel; niveaux d'investissement et/ou de financement (si disponibles); institutions de financement actuelles, intermédiaires, etc.; des exemples de prêts, d'investissements et de subventions spécifiques pertinents, les organisations concernées, le montant investi, etc. Volonté politique – p. ex., énoncés de politique, engagements nationaux et internationaux, cibles pour la production durable d'huile de palme, les forêts et l'utilisation des terres. Capacité technique – p. ex., ministères, secteur privé, consultants dans le pays. Incitatifs – p. ex., congés fiscaux, remboursements ou programmes de renonciation pour des mesures, et étendue du financement/de la mise en œuvre.
  - Cadre juridique à l'appui – p. ex., lois et règlements concernant les droits fonciers et les droits relatifs aux ressources, la passation de marchés, la propriété des actifs, y compris, mais sans s'y limiter, la propriété et la transférabilité des ressources non traditionnelles (p. ex., carbone), les lois/règlements/programmes existants sur le paiement des services écosystémiques (PSE), etc.
  - Développement des petits producteurs avec mise en évidence des opportunités et des défis spécifiques au développement des petits producteurs.

- Clarté des rôles et responsabilités des différentes institutions
- Documenter tout obstacle à la réussite des politiques, des plans et des mesures, p. ex.
  - Contraintes financières
  - Politiques contradictoires
  - Contraintes de capacité technique
  - Contraintes juridiques – p. ex., insécurité de la propriété des terres et des ressources, lois qui exigent « productivité » des terres
  - Obstacles à la mise en œuvre des mesures d’incitation
  - Dispositions institutionnelles qui ne sont pas propices à une mise en œuvre réussie
  - Désincitations fiscales -impôts, subventions,
  - Barrières/tarifs commerciaux ou demande axée sur le commerce

## 2.3. Description des Livrables

Le produit final est le Dossier d’Investissement pour une production durable d’huile de palme au Cameroun, en Afrique centrale, avec une analyse détaillée de la réceptivité nationale et/ou infranationale à l’investissement en ce qui concerne les stratégies et les plans de développement du secteur d’huile de palme durable.

Le fournisseur de services délivra à TFA et à Proforest :

1. Un rapport de lancement global / plan de projet avec les jalons et le calendrier d’ici le 18 Août2022
2. Mise au point régulièrement avec l’équipe de projet.
3. Une version préliminaire d’ici le 15 novembre 2022
4. Version finale d’ici le 20 décembre 2022
5. Le Dossier d’Investissement final d’ici le 30 décembre 2022

## 2.4 Calendrier

Les propositions doivent être soumises le lundi 1 Août 2022 à 16 h GMT et le prix sera remis d’ici la Août 2022. Toutes les propositions doivent être envoyées à [Afua@proforest.net](mailto:Afua@proforest.net). Le dossier d’investissement final devrait être terminé d’ici le 30 décembre 2022.